



GROUPE EST

Compte rendu

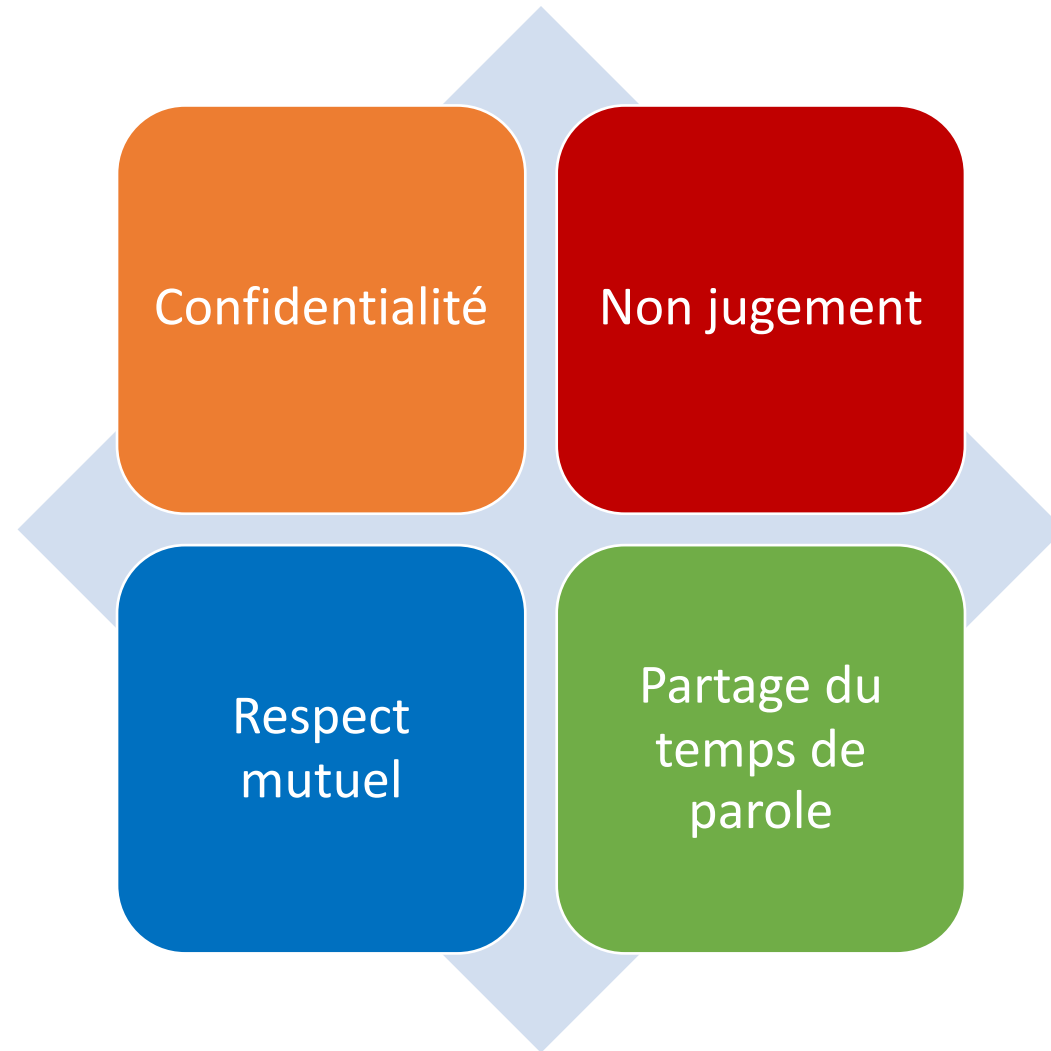
Rencontre n° 10

12 personnes présentes (11F- 1H)

04 octobre 2018



Le cadre de travail





Le déroulé de la rencontre...

- ★ Brise-glace ?
- ★ Actualités
- ★ Ecriture inclusive
- ★ Et après ?
- ★ Bye bye

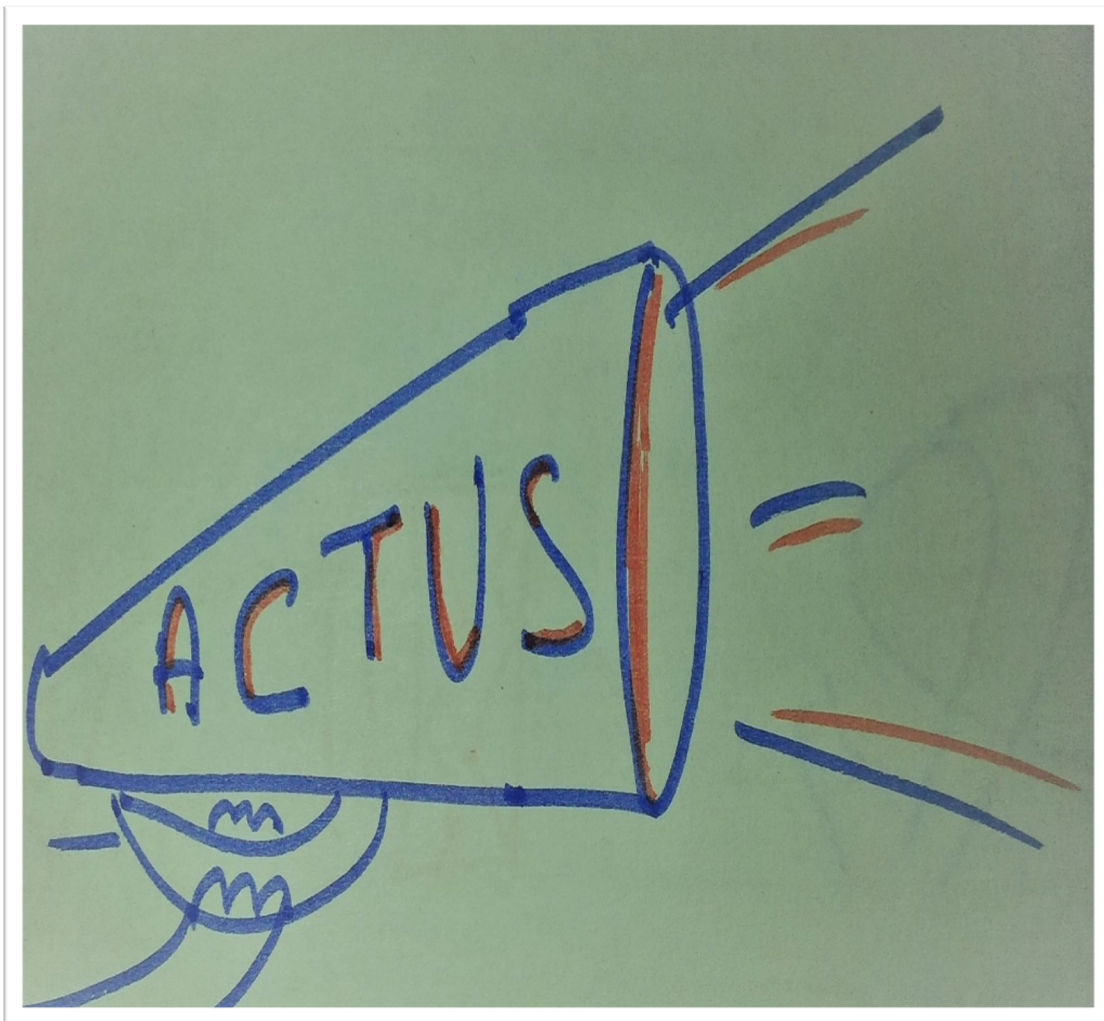
Brise-glace ? Par petits groupes qui s'agglomèrent

Le peintre et son modèle

- Je me promène sur une plage avec un couple ami : le peintre et son modèle.
- Mon ami s'est blessé au pied sur un rocher ; sa compagne svelte et musclée est très sportive. Ils se chamaillent sur leurs aptitudes à la course et se lancent finalement un défi : le gagnant sera le premier arrivé à un rocher distant de cinq cent mètres environ.
- Le trajet comprend une partie à pied sec et une partie sous l'eau exigeant la traversée de petites mares d'une profondeur maximum de 75 cm. La marée monte. La partie à sec est à peu près équivalente à la partie sous l'eau. Après cent mètres je constate :
 - Que dans les mares le peintre va deux fois plus vite que son modèle ;
 - Que sur terrain sec la femme va deux fois plus vite que l'homme.
- **Dès lors je sais avec certitude qui va gagner. Et vous savez-vous qui - de l'homme ou de la femme - va gagner et comment expliquez-vous votre hypothèse ?**

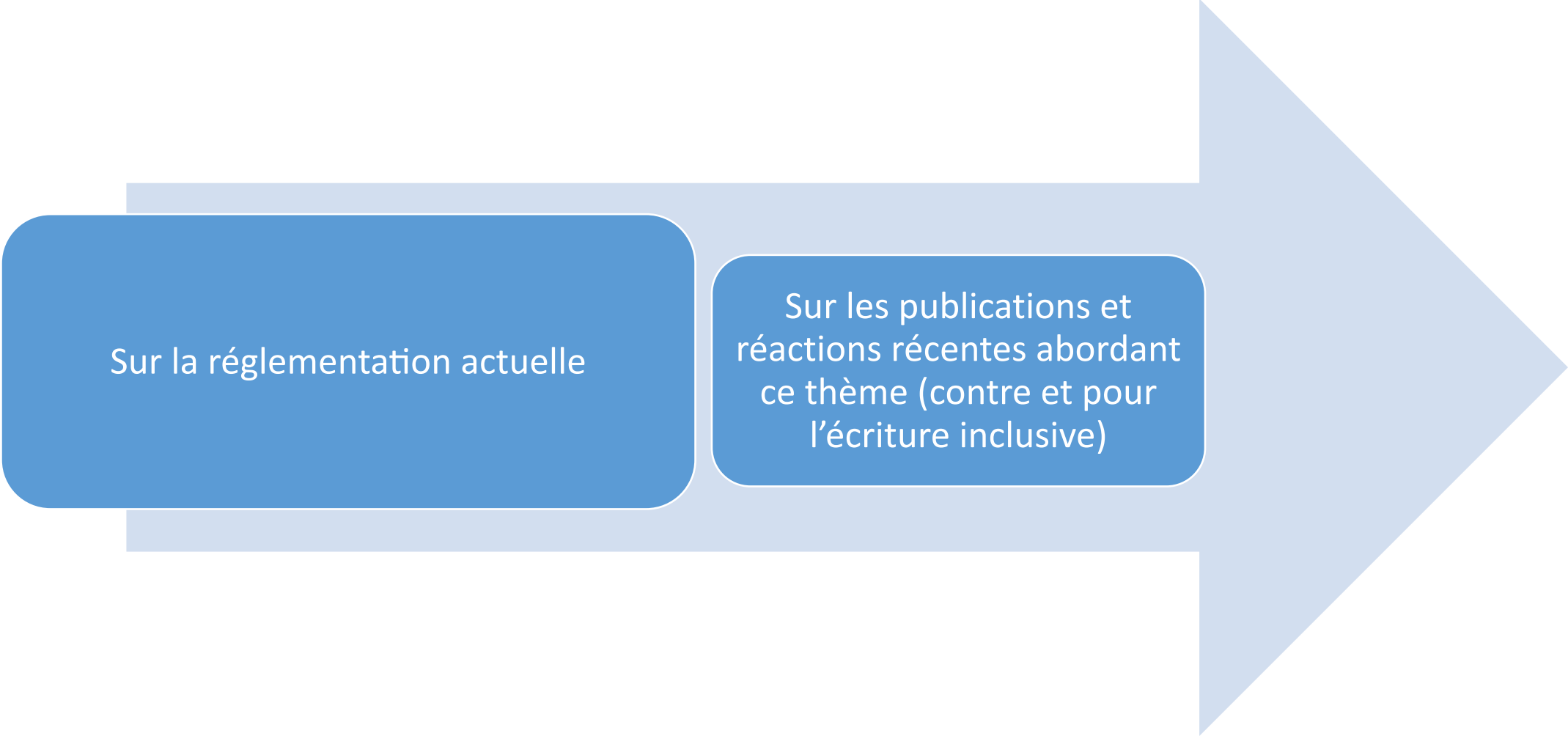
Programme

- **L'écriture inclusive, quels enjeux, quelles pratiques, quelles interrogations, leviers et freins pour agir ?**
- **9h30** : Accueil
- **9h40 /10h10** : L'actu des discriminations (locale et nationale).
- **10h10 / 11h10** : Petit rappel sur la réglementation actuelle, sur les publications et réactions récentes abordant ce thème (contre et pour l'écriture inclusive),échanges sur nos pratiques quotidiennes dans nos écrits professionnels, dans nos outils de communication, documents administratifs...
- **11h20/12 H 20** : Quels autres thèmes mettre au pot commun lors de nos prochaines rencontres
- Locale, le 15 novembre (matin), régionale le 3 décembre 2018 à Saint Briec (journée).
- **12h 20/12h30** : Déclulsion



locales
ou
nationales

Rapide rappel



Sur la réglementation actuelle

Sur les publications et
réactions récentes abordant
ce thème (contre et pour
l'écriture inclusive)

L'écriture inclusive, KEZAKO ?



Elle désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes.



Concrètement, cela signifie notamment renoncer

- au masculin générique « *des acteurs du développement durable* »,
- à la primauté du masculin sur le féminin dans les accords en genre « *des hommes et des femmes sont allés au parc...* »,
- ainsi qu'à un ensemble d'autres conventions largement intériorisées par chacun et chacune d'entre nous.

Il est où le problème ?

« Le langage n'est pas un simple outil de communication, c'est le reflet de nos préjugés, le miroir de nos rapports de forces, de nos désirs inconscients. Rendre invisible dans le vocabulaire l'accession des femmes aux fonctions de prestige est une façon de les nier ».

Benoîte Groult (Écrivaine, présidente de la Commission de féminisation des noms de métier en 1984/86)

Un poco de historia

La règle de grammaire

« le masculin l'emporte sur le féminin »

date de l'époque de Charlemagne ?

Faux !

- C'est au courant des 15^e et 16^e siècles que la pratique de masculinisation s'est développée.
- Avant le français était une langue populaire, négligée par **les savants** au profit du latin.
- Création de l'académie française en 1635. Début d'encadrement de la langue.
- **Le grammairien Claude Favre de Vaugelas qui écrit en 1647 : « le genre masculin étant le plus noble il doit prédominer chaque fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ».**
- **Il est suivi peu de temps après par :**
 - S. Dupleix « Parce que le genre masculin est le plus noble il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins (1651) »,
 - D. Bouhours « Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte (1675) ».

Mots anciens/mots nouveaux ?

**Ces noms de
métiers
existaient
avant
le 16^e siècle ?**

- Peintresse
- Poétesse
- Autrice
- Inventrice
- ...



Charpentière



Doctoresse



Jugesse

...

Vrai

- Jean Louis Guez de Balzac propose, dès 1634, que l'on préfère
 - Philosophe à philosophe
 - Auteur à autrice...

Et plus récemment ?

C'est depuis 1986 que l'on propose de re-féminiser les titres, grades, fonctions et métiers ?

Faux !

- Il a été écrit en 1999 : « *Femme, j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* », sous la direction de Bernard CERQUIGLINI.
- Depuis novembre 2016 *Le Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe* » du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, de novembre 2016 vient compléter ces recommandations

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

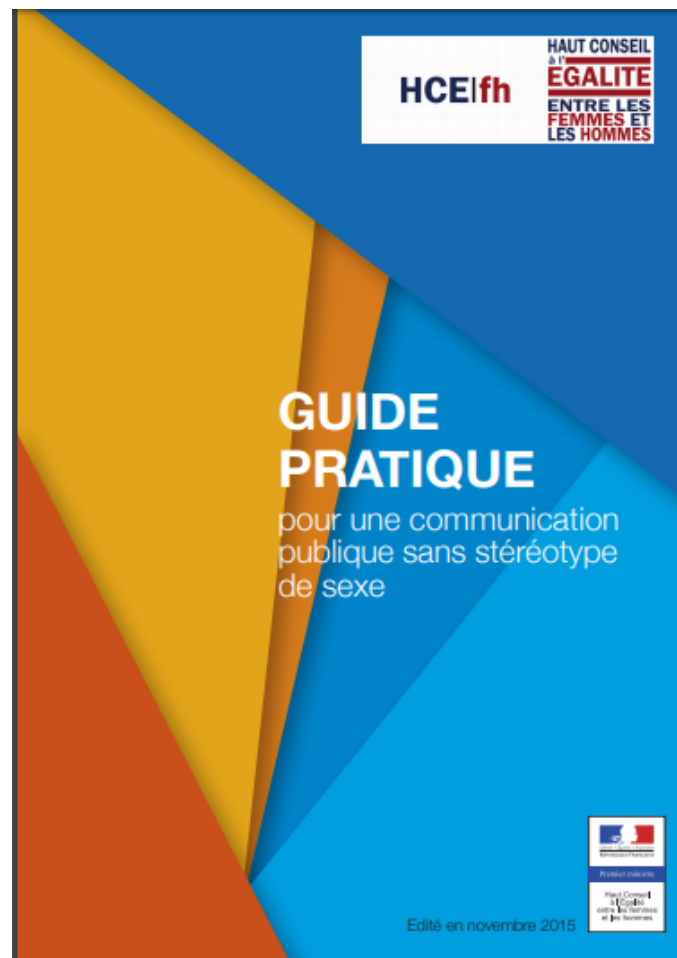
PREMIER MINISTRE Circulaire **du 21 novembre 2017** relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au *Journal officiel* de la République française NOR : *PRMX1732742C*

Le Gouvernement est résolument engagé dans le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son action dans ce domaine passe à la fois par des mesures concrètes, que la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes a pour mission de proposer dans l'ensemble des politiques publiques et par une démarche éducative et culturelle à laquelle se rattache la lutte contre les stéréotypes qui freinent le progrès vers une égalité plus réelle.

Dans les actes administratifs, vous veillerez à utiliser les règles suivantes: – Dans les textes réglementaires, le masculin est une forme neutre qu’il convient d’utiliser pour les termes susceptibles de s’appliquer aussi bien aux femmes qu’aux hommes. – Les textes qui désignent la personne titulaire de la fonction en cause doivent être accordés au genre de cette personne. Lorsqu’un arrêté est signé par une femme, l’auteure doit être désignée, dans l’intitulé du texte et dans l’article d’exécution, comme «la ministre», «la secrétaire générale» ou «la directrice». – S’agissant des actes de nomination, l’intitulé des fonctions tenues par une femme doit être systématiquement féminisé – sauf lorsque cet intitulé est épïcène – suivant les règles énoncées par le guide d’aide à la féminisation des noms de métier, titres, grades et fonctions élaboré par le Centre national de la recherche scientifique et l’Institut national de la langue française, intitulé «Femme, j’écris ton nom...».

- Suivant la même logique, je vous demande de systématiquement recourir, dans les actes de recrutement et les avis de vacances publiés au *Journal officiel*, à des formules telles que «le candidat ou la candidate» afin de ne pas marquer de préférence de genre.
- En revanche, je vous invite, en particulier pour les textes destinés à être publiés au *Journal officiel* de la République française, à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive, qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine. Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'Etat doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme. Je vous remercie de veiller à la bonne application de ces principes par l'ensemble des services placés sous votre autorité.

EDOUARD PHILIPPE



L'écriture inclusive comment ?

- ★ Le «point médian» ou « point milieu » avant un « e » dans les mots employés :

Exemples :

- Les auteur·e·s.
- Les insurgé.e.s

Le
« point médian »

- ★
 - Quelle manipulation faut-il faire pour utiliser ce «·» ?
 - **sur PC, raccourci clavier alt+0183,**
 - **Sur Mac , alt+Maj+F**

- ★
 - *Il devrait bientôt figurer sur les claviers azerty. Microsoft a décidé de s'y mettre : son logiciel de traitement de texte, Office 365, propose la version au féminin de tous les noms employés.*

Termes fréquemment utilisés, quelques exemples :

Adjectifs, déterminants et pronoms	
Singulier	Pluriel
ce·tte	ceux
celui·elle	ceux·elles
certain·e	certain·e·s
chacun·e	chacun·e·s
différent·e	différent·e·s
du·de la	des
il·elle	il·elle·s
le·la	les
tout·e	tou·te·s

Mots se terminant au masculin par une voyelle	
Singulier	Pluriel
député·e	député·e·s
retraité·e	retraité·e·s
dîplomé·e	dîplomé·e·s
élu·e	élu·e·s
Masculin en -er / féminin en -ère	
banquier·ère	banquier·ère·s
usager·ère	usager·ère·s
Masculin en -en (dont -ien) / féminin en -enne (dont -ienne)	
technicien·ne	technicien·ne·s

Source : Raphaël HADDAD, *Manuel d'écriture inclusive, faites progresser l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire*, 2017

Foire aux arguments...

- 1. *L'argument d'utilité : « C'est une question accessoire »*

La langue reflète la société et sa façon de penser le monde. C'est bien parce que le langage est politique que la langue française a été infléchie délibérément vers le masculin durant plusieurs siècles par les groupes qui s'opposaient à l'égalité des sexes. Ainsi, une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles joueraient un rôle secondaire.

- 2. *L'argument du masculin générique : « Le masculin est aussi le marqueur du neutre. Il représente les femmes et les hommes »*

En français, le neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin. D'ailleurs, l'usage du masculin n'est pas perçu de manière neutre en dépit du fait que ce soit son intention apparente, car il active moins de représentation de femmes auprès des personnes interpellées qu'un générique épïcène. C'est un usage tellement courant que nous l'avons largement intériorisé. Cette problématique pourrait être mise en parallèle avec l'histoire du suffrage universel : le masculin n'est pas plus neutre que le suffrage n'a été universel en France jusqu'en 1944.

- 3. *L'argument de la lisibilité : « Cela encombre le texte »*

Non, les femmes « n'encombrent » pas un texte. Par ailleurs, plusieurs mois d'usage nous ont montré que l'œil s'y habitait très vite et qu'un certain nombre d'automatismes survenaient très facilement à l'écrit.

Foire aux arguments...

- 4. *L'argument esthétique* : « “Écrivaine”, “pompière”, ce n'est pas beau ! »
Là encore, le fait de systématiser l'usage du féminin est d'abord une question d'habitude. Les noms de métiers au féminin « dérangent », car ils traduisent le fait que des terrains initialement conçus comme propres aux hommes sont progressivement investis par des femmes.

- 5. *L'argument du prestige* : « Certaines femmes elles-mêmes nomment leur métier au masculin »

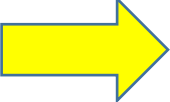
Ces femmes ont parfaitement compris les messages envoyés par celles et ceux qui ont fait disparaître les termes féminins et celles et ceux qui aujourd'hui les déclarent impropres ou inconnus, leur signifiant qu'elles n'auraient rien à faire sur leur terrain et qu'elles seraient, en un sens, admises de manière exceptionnelle. Et nous ne pouvons d'ailleurs pas blâmer ces femmes, qui obtiennent des positions sociales majoritairement occupées par des hommes, de chercher à se fondre dans des usages qui préexistent. Mais cela est dommage, car l'usage du féminin pour leur nom de métier par exemple ne diminue en rien leurs compétences. De plus, ces femmes sont des pionnières et peuvent ainsi jouer un rôle important pour les générations à venir.

Source : Raphaël HADDAD, *Manuel d'écriture inclusive, faites progresser l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire*, 2017

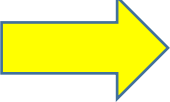
L'écriture inclusive comment ?

- L'écriture inclusive n'est pas réductible au «point milieu».

Elle utilise

 la «double flexion», c'est-à-dire la mention explicite et systématique

- les acteurs et les actrices
- les électrices et les électeurs

 des mots dits épiciènes, mots dont la forme ne varie pas entre le masculin et le féminin

- « un élève, une élève »
- « le témoin, la témoin »
- « le ministre, la ministre »

Eviter de mettre le féminin entre parenthèse !

Surveillant(e) de nuit
qualifié(e)

SNQ: Certificat de formation
à la fonction de surveillant(e)
de nuit qualifié(e)

Pour aller plus loin

**Non le masculin ne
l'emporte pas sur le féminin
! Éliane VIENNOT, 2014**

**Tirons la langue, plaidoyer
contre le sexisme dans la
langue française, Davy
BORDE, 2016**

**Manuel d'écriture inclusive, faites
progresser l'égalité
femmes·hommes par votre manière
d'écrire, Raphaël HADDAD, 2017**

Eliane Viennot et la « féminisation de la langue »



À l'automne 2017, la publication aux éditions Hatier d'un manuel scolaire de CM2 utilisant « l'écriture inclusive » déclenchait un nouvel épisode d'une petite guerre aussi acharnée que burlesque : celle que mène en France le camp conservateur contre ce qu'on appelle la « féminisation de la langue ».

À tort, puisque la langue française possède à peu près tout ce qu'il faut pour exprimer le féminin, et qu'il est bien plutôt question de réduire la place écrasante qu'occupe aujourd'hui le masculin dans ses usages courants.

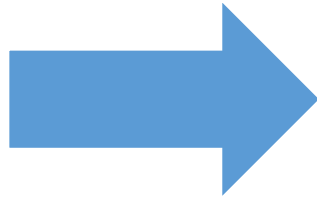
- Eliane Viennot aborde le camp conservateur et sa croisade contre la « **féminisation de la langue** ».
- Elle indique « *À tort, puisque la langue française possède à peu près tout ce qu'il faut pour exprimer le féminin, et qu'il est bien plutôt question de réduire la place écrasante qu'occupe aujourd'hui le masculin dans ses usages courants* ».

Echanges sur nos pratiques quotidiennes

- dans nos écrits professionnels
- dans nos outils de communication, documents administratifs...

Et après ?

Quels autres
thèmes
mettre au
pot commun
lors de nos
prochaines
rencontres ?



Locales, le 15 novembre (matin), et en 2019

- Propositions du groupe :

- Les droits culturels (*plusieurs personnes souhaitent travailler ce thème ensemble en 2019*)
- Le partage de l'espace public entre filles et garçons
- La sexualité
- Connaitre des jeux pour aider les adolescents à comprendre l'égalité filles garçons



-

Régionale le 3 décembre 2018 à Saint Brieuc (journée).

12h 20/12h30 : Déclulsion